



Publié le : 12/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 4 décembre 2024 à 17 heures 00

Question n°4

Emprunt 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 27 novembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Anne VIGNOT,
donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241204-D00188810-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
Résidences autonomie	Montant prévu au budget 2024 : 592 905,49 € Montant maximal à emprunter : 310 000 €

Résumé : Un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 310 000 € est à contracter en 2024 pour financer les investissements des Résidences autonomie.
Les membres du Conseil d'Administration sont invités à autoriser la signature du contrat d'emprunt.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Le CCAS souhaite contracter un emprunt, nécessaire au financement de ses investissements 2024, pour son Budget Résidences autonomie.

Le besoin actuel est estimé à 310 000 € au maximum.

Le besoin d'emprunt est lié aux investissements 2024. Les principales opérations sont les suivantes :

- Rénovation complète de 12 logements pour environ 234 k€
- Rénovation de l'ascenseur des Lilas pour 49 k€ et des Cèdres pour 26 k€
- Mobilier pour les appartements (principalement dans le cadre des rénovations) : 40 k€
- Réfection du toit du local poubelle et des garages des Lilas pour 36 k€
- Evaluation externe (obligation réglementaire) : 26 k€
- Rénovation et sécurisation des balcons des Lilas pour un montant de 12 k€, des Cèdres pour un montant de 9 k€,
- Remplacement des portes piétonnes des Hortensias pour 14 k€

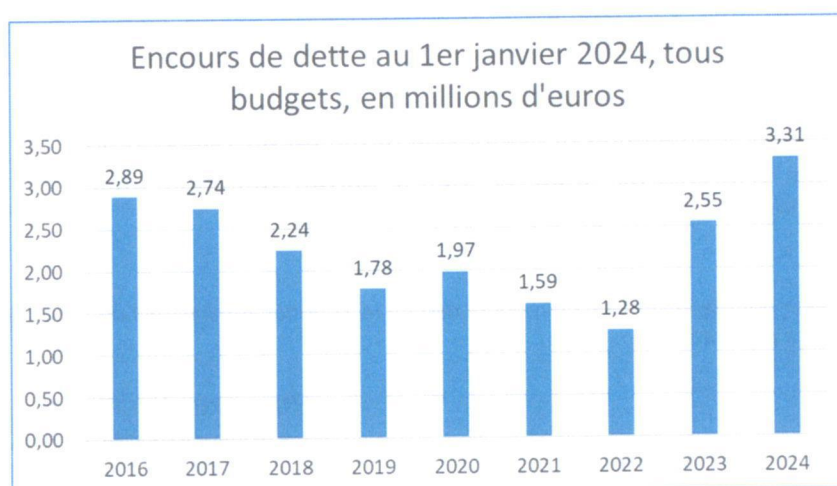
L'effort financier consenti par le CCAS afin de moderniser son parc est donc conséquent, car ces opérations se poursuivront au cours des prochaines années, sous réserve du vote du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) par le Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal du 7 novembre 2024 a rendu un avis favorable, en application des articles L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une consultation des organismes bancaires a été réalisée sur les bases suivantes :

Durée d'amortissement	15 ans
Amortissement	Trimestriel
Taux	Fixe

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé, la totalité de son encours étant à taux fixe.



La méthode de détermination du montant de l'emprunt est la suivante :

RESIDENCES AUTONOMIE		
	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement (projection)	602 914	
Remboursements d'emprunt	107 729	
Amortissement subventions transférables	101 672	
Amortissements		290 080
FCTVA attendu		69 071
Excédent 2023		50 997
Subventions d'équipement		92 460
TOTAL	812 315	502 608
		Solde
		- 309 707

Au total, 5 banques ont été consultées, et 3 d'entre elles ont déposé des offres. Il est proposé de retenir l'offre à taux fixe du Crédit Agricole, qui présente les meilleures conditions de taux.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt proposé sont les suivantes :

Proposition Crédit Agricole	
Type d'offre	Taux fixe
Durée d'amortissement	15 ans
Taux d'intérêt annuel :	3,44 %
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Trimestrielles
Mode d'amortissement	Constant
Frais de dossier	388 €

NB : ces offres de prêt sont soumises à validation du comité d'engagement du Crédit Agricole, après le vote du Conseil d'Administration.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole,

✓ En cas de désistement du Crédit Agricole, autorisent la Vice-présidente à effectuer une nouvelle consultation et signer des offres de prêt avec la banque proposant les taux fixes les plus avantageux, pour la même durée, montant, mode d'amortissement, périodicité, que celles du Crédit Agricole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN